

APERÇUS SUR L'ARMÉE ROMAINE

L'armée romaine a généré nombre de publications et fait l'objet de multiples mises en scène cinématographiques inspirées aussi bien par ses faits d'armes que par son exceptionnelle longévité, en fait 1000 ans d'existence, du -VI° au +V° siècle. Le présent volet, au même titre que les deux suivants sur la « légion » et le « légionnaire », abordera essentiellement quelques caractéristiques destinées à mieux appréhender le contenu de la conquête césarienne en Gaule.

Le résultat de mutations

Sur une aussi longue période, des évolutions marquantes ont en effet modifié profondément les structures et les méthodes de combat de cette armée.

De la fondation de Rome, en -753 par Rémus et Romulus, jusqu'au -Ve siècle, celle-ci apparaît comme une structure à caractère monarchique, dépendant probablement d'un noble, combattant sur un char et entouré de fantassins, et d'un corps de cavaliers. Durant cette période, à la fin du -VIe siècle, le dispositif dit « en phalange », inspiré du modèle hoplite (1) de la Grèce, est attesté dans l'armée étrusco-romaine : des lignes de lanciers, formant bloc, soutiennent alors avec efficacité le premier choc.

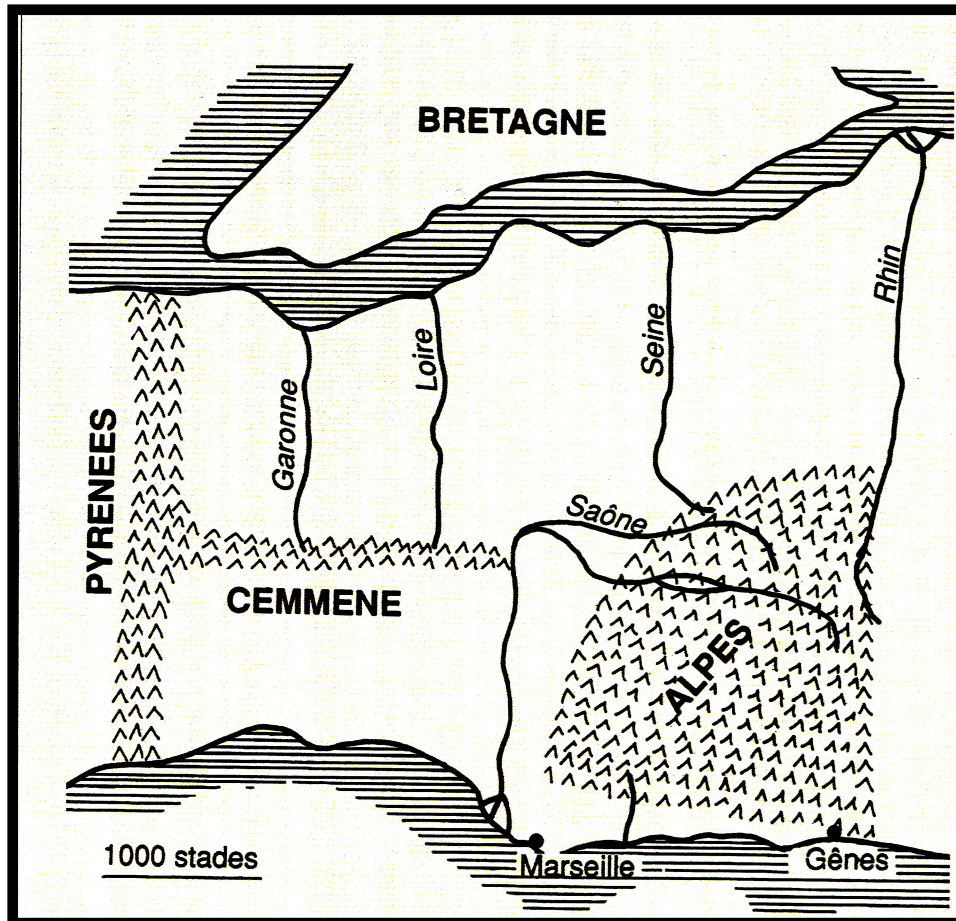
Il sera remplacé par une organisation dite « manipulaire », unité de base composée de deux centuries, soit un contingent variable de 120 à 200 hommes tout au long de la République, qui s'installera définitivement à la fin du -IVe siècle ; le manipule, au nombre de trente par légion, permettra désormais de mieux manoeuvrer, tant avec la possibilité d'un repli après le lancer, qu'en terrain accidenté. A la fin du -III° siècle, la capacité de mobilisation de Rome est déjà forte : 20 à 25 légions, à savoir 12 à 13 % de la population romaine totale sont engagés (2), soit près de 100 000 hommes ; un siècle et demi plus tard, lors du conflit avec les Gaulois, la mobilisation sera probablement supérieure aux 200 000.

Autre innovation importante, déjà utilisée par Scipion en Espagne, mais souvent attribuée à la réforme de Marius (3), le recours à la cohorte, composée de trois manipules de deux centuries, devenus désormais sous-unités, et composés respectivement de *hastati*, principes et *pilani*. (4)

Ces derniers, positionnés en première ligne avec leurs armes de jet, infligent les premières pertes à l'ennemi en assurant sur ceux-ci, dès le début du combat, un impact psychologique non négligeable. En outre, cette nouvelle configuration de dix cohortes par légion permet désormais à celle-ci de disposer de structures facilement détachables pour des mouvements tactiques ou des missions spéciales.

Quant à la réforme engagée sous le consulat de Marius (5) à partir de -107, celle-ci modifie les conditions de recrutement en ouvrant l'armée à l'ensemble des citoyens sur la base du volontariat, et donc aux plus modestes, alors qu'auparavant seuls les plus riches (6) y entraient au travers d'un système de conscription fondée sur le cens.(7) L'engagement des recrues s'effectue alors sur une longue durée et les effectifs des unités sont sensiblement augmentés. Cette disposition importante fait contrepoids aux pertes subies lors des précédents conflits et participe à l'apparition d'une véritable armée de métier, indispensable pour supporter la longueur et l'éloignement des conflits agitant un monde romain en perpétuelle expansion. **L'armement est uniformisé, livré par l'Etat et non plus acheté par le citoyen, le *pilum*, célèbre javelot romain, est distribué à tous et chaque légion reçoit, dès -104, une enseigne, l'aigle romaine, symbole religieux et signe de ralliement. Le corps des vélites, (8),fantassins légers de première ligne, disparaît alors de l'organisation militaire.** C'est dans ce cadre global que l'armée de César évoluera en Gaule, avec une infanterie lourde de légionnaires, assistée d'un corps d'alliés (*socii*) et de mercenaires identifiables sous l'appellation d'auxiliaires (*auxilarii*) commandés par un des leurs ou par un préfet romain. Ceux-ci disposent d'une infanterie légère, composée notamment d'archers crétois, de frondeurs des Baléares et de Numides (9) associés à des cavaliers gaulois ralliés et même à des cavaliers germains. Cette cavalerie, détachée de la légion, composée donc d'auxiliaires depuis cette réforme, est estimée à 4 000 hommes durant le conflit, parfois un peu plus (10) ; elle précède le convoi en marche, comme sur le *Sabis* en -57 (11), mène des escarmouches préalables à la bataille ou assure la protection des flancs durant le combat. Au total, l'effectif combattant maximum de cette armée, atteint au plus haut à Alésia, pourrait être compris entre 50 et 60 000 hommes et celui engagé par exemple en -57 contre les Belges d'environ 40 000, guère plus, car il ressort des éléments mêmes du texte que le contingent légionnaire théorique de 6 000 hommes par légion semble avoir été réduit à un volume légèrement supérieur à 4 000. Dans un combat en ligne, au delà de 50 000 hommes, les difficultés à communiquer et à coordonner les déplacements d'une aile à l'autre apparaissent en outre difficiles à gérer et même si Rome disposait en théorie d'un potentiel de mobilisation considérable, de 300 000 jusqu'à 900 000 individus (12), le chiffre de 50 000 n'est pas souvent dépassé pour une seule armée. On citera cependant le cas de figure particulier de l'année -44, année de son assassinat, quand César prépare une expédition (qu'il ne fera jamais) contre les Parthes et réunit en Grèce sous l'autorité d'Octave, futur empereur Auguste, une armée exceptionnelle de 16 légions et de 10 000 cavaliers, soit avec les auxiliaires, au moins 80 000 hommes (13) dans un ordre de grandeur proche des forces engagées par les belligérants de la bataille de Philippes en -42. (14) Cela ne signifie pas pour autant que la totalité de cet effectif, aussi important soit-il, se répartisse en stricte ligne de bataille compte tenu du stationnement des réserves, de manoeuvres tactiques séparées, ou même, d'un fractionnement plus large en plusieurs corps lors de mouvements stratégiques.

Une machine de guerre politique



*Vision de la Gaule par Strabon
(selon Christian Goudineau « Regards sur la Gaule »)*

En matière de logistique, l'armée romaine est aussi connue pour disposer de très importants moyens humains et matériels indispensables à son fonctionnement et sur lesquels le texte de la Guerre des Gaules est hélas pratiquement muet : service de renseignement, de santé, d'approvisionnement pour lequel un questeur (15) seconde le général en chef... Le déplacement d'une telle armada sur les routes de la Gaule ne pouvait être qu'impressionnant pour l'habitant. Outre l'interminable défilé des cavaliers et des légionnaires, un cortège ininterrompu de chariots (*impédimenta*) tirés par deux boeufs, assurait le transport des vivres et du fourrage, des bagages lourds de l'armée, dont certaines pièces d'artillerie, telles les balistes, parfois

démontées pour les plus grosses comme les catapultes, les armes de rechange, ... alors que les mulets (*iumenta*), encadrés par des valets (*calones*), recevaient les volumineux bagages du général, de son état-major, des officiers et surtout ceux des légionnaires, tentes, outils, ...mais également le butin pris à l'ennemi. Ces mulets, capables de porter des charges de 100 à 150 kg, peuvent être estimés à 400/500 bêtes pour une légion césarienne de cette époque, environ 4 200 hommes.(16) Si l'on y ajoute le flot des marchands romains, des prisonniers, des otages, et même de femmes et « courtisanes », un tel convoi occupait une place considérable. Sur une base de 7 légionnaires de front (soit 10 m) pour une armée de huit légions telle que celle qui part à la conquête de la Belgique en -57, l'ensemble de ce dispositif, cavalerie incluse, semble avoir pu s'étirer sur au moins 7 miles romains (10 km). Quant à la traditionnelle question de la vitesse de marche des légions, qui mérite ici un petit développement, beaucoup de chiffres ont été avancés plus tard en dehors de ceux formulés par Végèce : 20 miles en 5 heures pour une marche normale (30 km) et 24 miles pour une marche rapide (35 km).(17) En fait, cette vitesse, qui est constante chaque jour le *iustum iter*, doit être plutôt appréciée en fonction des circonstances et du contenu du convoi, car la marche d'une armée est forcément calquée sur celle des éléments les plus lents, comme les chariots. Ainsi une colonne destinée à une campagne importante, disposant de l'ensemble de la logistique, réglera t-elle plus modestement son allure quotidienne selon cette donnée, à contrario d'autres opérations plus souples, ou supposant une intervention rapide menée par des contingents allégés. Toujours en -57, lorsque le proconsul entend soumettre l'ensemble de la Belgique avec ses 8 légions, celui-ci effectue la distance qui sépare Besançon (*Vesontio*) de la frontière des Rèmes , soit environ 220 km, en «15 jours environ »(B.G.II.2).(18) Avec la pause régulière d'un jour après 3 jours de marche, les 12 jours restants impliquent dans ce cas figure, comme l'indique Camille Jullian (19), une progression proche des 12 milles par jour, bien en dessous par conséquent des chiffres théoriques fournis par Végèce pour une étape normale. Il en va encore de même en -54 quand, avec une, puis deux légions, César gagne la Nervie « à marches forcées » (B.G.V.48) et « avance de vingt mille pas » le premier jour (B.G.V.47) en dessous encore des 24 milles de Végèce pour une marche rapide. Les propositions des historiens modernes eux mêmes divergent parfois, ainsi par exemple Michel Rambaud, parfait connaisseur de César, se fondant sur le fait que les étapes régulières sont mesurables au début de la guerre civile, retient-il la distance de 15 milles, soit 22,5 km.(20) Beaucoup plus récemment, Alain Deyber considère que, compte tenu « de la lourde logistique », les armées antiques ne pouvaient guère dépasser 20 km par jour, voire peut être moins en territoire ennemi, ce qui semble non seulement plausible mais tout à fait réaliste.(21) **Avec toute la prudence qui s'impose, on en déduira simplement que pour la période concernée ici, une marche minimale peut correspondre à un ordre de grandeur de 12 à 15 miles par jour et qu'une marche rapide débute à 20 milles et peut atteindre des rythmes plus élevés en fonction de l'urgence et des besoins spécifiques propres à chaque mission.**



Essai de reconstitution des étapes césariennes sur l'itinéraire Vesontio - Durocortorum (320 km) à raison de 12 miles/jour (-57)

Un autre aspect de la marche en phase de conflit consiste à ce que la colonne romaine soit précédée de petites unités semant la terreur sur leur passage, pillant et incendiant, à l'instar de l'équipée césarienne de -54 destinée à sauver le légat Cicéron, assiégé en Nervie (B.G.V.48). Toujours en amont du convoi, la reconnaissance de l'ennemi est effectuée par des groupes d'éclaireurs, comme en -58 à l'encontre du chef germain Arioviste dont les effectifs sont localisés à 24 miles (B.G.I.41), permettant ainsi de sécuriser la marche du lendemain. Au terme de l'étape, vers la mi-journée, débute alors la construction d'un camp provisoire qui va permettre de mettre à l'abri pour la nuit la totalité des membres de l'armée, ses provisions, les animaux et le matériel. (voir la partie « Le camp romain ») C'est

cette habitude quasi quotidienne, conséquente en termes de travaux, mais garante de toute menace nocturne, qui assure une sécurité presque absolue aux légions au cours de leurs périples. Autre particularité, ces types de stationnement ponctuels deviendront parfois semi-permanents en hiver à l'occasion d'occupation de territoires.(22)



Camp romain de Vendeuil-Caply (60), augustéen, ou césarien, d'une dizaine d'hectares, situé chez les Bellovaques, découvert par Roger Agache en 1961. Un fossé double révèle une entrée (en haut du cliché) protégée par un titulum caractéristique.

Cette véritable « machine de guerre » va progressivement s'affirmer dans un certain nombre de domaines comme l'élément pivot incontournable de la civilisation romaine. Elle deviendra en effet souvent un instrument politique de premier plan au service d'un pouvoir central, ou d'un général, voire parfois les deux quand il y a cumul des pouvoirs. Ce sera précisément le cas sous la République du -Ier siècle, car avec l'allongement de la durée du service, l'armée sera de plus en plus aliénée à la seule personne d'un général avec toutes les conséquences qui en découleront, jusqu'aux désastreux sommets des guerres civiles.

Ainsi, au delà des batailles elles-mêmes, on ne négligera pas l'impact que cette institution militaire aura exercé sur le destin des peuples en permettant

le développement de mutations politiques, territoriales, économiques et sociales. Politiques, en tant que force d'appoint aux manoeuvres de sauvegarde des pouvoirs en place, ou de conspiration, évènements souvent critiques qui seront le lot permanent de la société romaine, en particulier lors des périodes particulièrement mouvementées de l'Antiquité tardive. Territoriales aussi, au travers de modifications de frontières, d'annexions de pays, et à terme, de la construction d'un vaste empire. Economiques encore avec l'exploitation autoritaire, ou consentie, des ressources matérielles et humaines (23) des contrées conquises, le versement de tributs à Rome et, de façon concomitante, la dépense des soldes légionnaires lors des échanges locaux. Socialement enfin, avec des carrières aristocratiques accélérées, des soldats récompensés par des promotions, du butin et des terres (24), l'accès pour les provinciaux, les pérégrins (25), à la citoyenneté romaine et, plus globalement, une ouverture élargie à la culture de Rome. En guise de conclusion, on soulignera que l'armée romaine, est devenue au fil du temps un outil de conquête redoutable, et redouté, grâce à de bons généraux dans certains cas, mais aussi plus généralement grâce à une adaptation permanente aux situations rencontrées.

Par contre, c'est en oubliant quelque unes des règles apprises au contact de ses ennemis que celle-ci connaîtra parfois quelques déboires, en particulier en Belgique lors des années -57 et -54. Mais ce type d'échec ponctuel n'aura rien à avoir avec la crise de recrutement qui commencera à miner cette organisation à partir du +III^e siècle. L'armée, devenue un corps de professionnels de moins en moins intéressant financièrement, n'attirera plus autant. Selon les termes d'un historien actuel, l'empire n'a plus répondu aux attentes qui auraient voulu que l'Etat puisse « *verser peu de sang et beaucoup d'argent ...* ». (26)

L'arrivée compensatoire d'éléments extérieurs, barbares, mercenaires, ne fera que fragiliser un peu plus une structure militaire progressivement dépassée par la porosité de frontières immenses et difficilement contrôlables.

NOTES

(1) Fantassin lourd de la Grèce.

(2) Pierre Cosme - L'armée romaine - 2007 - p.31.

(3) Marius (-157 - 86) - Homme politique et général romain, sept fois consul, adhérent au courant des *populares* ; sa réforme ouvre la voie à une armée plus professionnelle, notamment par un recrutement élargi à des citoyens propriétaires fonciers, l'institution du volontariat et l'utilisation effective de la structure interne de la cohorte qui donne beaucoup plus de souplesse à la légion.

(4) Les manipules, répartis sur trois lignes, en « *acies triplex* », comportaient sous la royauté en première ligne les contingents de *Hastatii* , qui portaient des lances (*hasta*), avec des hommes jeunes, puis en seconde ligne, les *principes*, initialement en première ligne (d'où le nom) et composés d'éléments plus âgés et plus expérimentés, enfin les *Triarii*, vétérans plus lourdement armés.

(5) La réforme marianique supprime les différences d'âge et d'expérience entre les 3 groupes classés par ordre de bataille décroissant que seront les *hastati*, les *principes* et les *pilani*.

(6) La société romaine distingue les citoyens, bénéficiaires de droits civils et politiques et les esclaves. Parmi les citoyens la *nobilitas* comprend les patriciens, issus de familles à tradition historique, comme les *Julii*, qui ont accès à la fonction sénatoriale, une catégorie ensuite de citoyens riches, commerçants, grands propriétaires fonciers, formant l'ordre équestre, les chevaliers, *equites*, ouverts à des charges militaires et administratives. Un autre statut de citoyen est celui des plébéiens, composés d'une couche sociale plus

favorisée, artisans..., puis de prolétaires, sans ressources fixes, de déclassés, de ruraux ... et d'affranchis qui ne disposent pas de l'ensemble des droits attachés aux citoyens.

(7) Le cens est un instrument de recensement des citoyens et de leurs biens permettant de fixer leur appartenance à un rang social en fonction de leur patrimoine foncier, immobilier et de leurs revenus, servant ainsi à identifier par tirage au sort les futurs combattants sous l'autorité du censeur. Celui-ci est un ancien consul, élu pour 18 mois à cette époque, sans possibilité d'être réélu : il fait procéder au dénombrement et à l'actualisation de l'état civil, au calcul de l'impôt, lance les grands travaux et contrôle les mœurs .

(8) *Vélites* : recrutés parmi les citoyens les plus jeunes et les plus pauvres, ils disposaient du *pilum*, d'arcs et de frondes pour engager la bataille avant de se replier.

(9) La Numidie, annexée par César en -46, couvrait une bande de 1 000 km sur 300 le long de la Méditerranée sur les territoires actuels de l'est du Maroc, de l'Algérie et de l'ouest de la Tunisie : capitale *Cirta* fondée par les phéniciens ; aujourd'hui Constantine, du nom de l'empereur Constantin 1er (+272 +337).

(10) Le chiffre est déduit des événements de -58, lors de la rencontre avec Arioviste (*B.G.I.42*) et confirmé en -55, durant la réunion des troupes à *Portus Itius*, avant le débarquement en Bretagne (*B.G.V.5*). La même année, il est cependant porté un peu plus tard à 5 000 cavaliers après « des levées de cavalerie » (1 000 ?) opérées chez les Gaulois (*B.G.IV.6 et 7*).

(11) Bataille du *Sabis*, très probablement la Selle, dans le Nord, où l'armée de César tombe dans un piège : voir la partie « *Piège sur le Sabis* ».

(12) Yann Le Bohec - César chef de Guerre - 2007 - p.84.

(13) César, assassiné le 15 Mars, devait partir...le 18 Mars, pour rejoindre le corps expéditionnaire prépositionné dans la cité grecque d'*Apollonia* : la cuisante défaite romaine de Crassus contre les Parthes en -53 a sans doute justifié l'emploi de 30 000 hommes supplémentaires et le doublement de la cavalerie.

(14) Philippe, en Macédoine - Antoine et Octave y remportent une victoire sur les troupes de Brutus et de Cassius, assassins de César.

(15) Questeur : il seconde le général dans le domaine financier, à savoir le versement des soldes, la distribution du butin, la vente des esclaves aux marchands, la perception des contributions de guerre, les dépenses d'approvisionnement .

(16) Michel Rambaud César - *De Bello Gallico* - 1965 - PUF. p.82 : 600 mules pour une légion de 6 000 légionnaires.

(17) Végèce - Ecrivain romain de la fin du +Ve / début +Ve siècle - *De Re Militari*, I,9.

(18) En retenant comme base un parcours effectif de 12 jours sur un tracé protohistorique au demeurant peu éloigné de la voie gallo-romaine future reliant Besançon à Reims via Langres, des étapes quotidiennes de 12 miles (17 km 760) conduisent non loin de l'Aube, à la frontière des Rèmes et plus précisément à l'orée du territoire des Catalaunes, peuple sous la dépendance des Rèmes qui n'apparaît dans les textes qu'au +III^e siècle et dont la frontière méridionale se situe aux environs d'une ligne Corbeil / Margerie-Hancourt. Une reconstitution théorique du parcours livre les haltes suivantes : 1.Etuz, 2.Chapelle Saint-Quillain, 3.Vaite, 4.Les archots, 5.Chassigny, 6.Langres, 7.Marac, 8.Blessonville, 9.Longchamp-sur-Aujon, 10.Bar-sur-Aube, 11.Dienville, 12 Aulnay. Après ce trajet, six autres territoires seraient concernés : 13. Domprot, 14, Faux-Vésigneul (avec l'emplacement d'un camp probablement césarien découvert à 1 km au sud de la commune : voir la partie « le camp romain »), 15.Ecury-sur-Coole, 16. La veuve, 17.Beaumont-sur-Vesle,18.Reims. Dans cette hypothèse, César aurait gagné Reims en 23 jours, dont 18 jours de marche réelle en tenant compte du jour de repos après chaque troisième jour, soit sur les 320 km de distance depuis Besançon, un déplacement accompli à une moyenne journalière de 18 km. Ce dernier chiffre peut paraître faible au regard de ce qui est souvent écrit en la matière, mais l'importance encore une fois du train de bagages et l'impact de l'allure réduite de mules ou de boeufs, guère plus de 3km/h, ne peuvent aboutir à des records de distance pour une marche effectuée sur une demi-journée, l'après-midi étant consacrée à l'édification du retranchement.. Cette situation implique par ailleurs un nombre élevé d'installations de camps d'étape, qui pour le présent exemple de la route Besançon-Reims, devrait conduire à examiner attentivement, et au fil des productions, l'ensemble des couvertures aériennes et satellitaires relatives à l'itinéraire supposé de ces légions.

(19) Camille Jullian - Histoire de la Gaule p.249 : « soit dix à douze milles par jour tout au plus ».

(20) Michel Rambaud. op.cit. p.79.

(21) Alain Deyber - Vercingétorix, chef de guerre - Lemme *édit* - 2017 - p.62.

(22) Les *hibernae*, camps d'hiver installés en dehors de la période de campagne, qui elle, est fixée de Mars à Septembre : ce sont ces types de camps qui ont parfois été à l'origine de la création de villes.

(23) Parmi ces conséquences figure le sort des captifs : ceux-ci n'ont plus aucun droits, et s'ils ne sont pas tués ou échangés, deviennent des esclaves. La présence de marchands à la suite du convoi légionnaire est attestée et le chef de corps a tout pouvoir pour organiser la vente dans le camp. Des historiens romains comme Velleius Paterculus (-19 +31?) et Plutarque (+45 +120) fournissent respectivement les chiffres de

400 000 et 1 000 000 d'hommes pour la guerre des Gaules. La vérité est sans doute médiane ; quant au « prix » d'un esclave, Diodore de Sicile (-90 -30), historien grec, évoque le cas d'un échange d'esclave contre une amphore de vin. L'amphore de type Dressel 1 du -1er siècle contenant une trentaine de litres, à raison d'un sesterce (environ un euro) le litre, conduirait aujourd'hui à un ordre de grandeur d'une trentaine d'euros par esclave...

(24) La distribution des terres aux vétérans, attestée dès le début du -II^e siècle, est systématisée au début du siècle suivant. Elle a permis de motiver les recrues, mais surtout de les fidéliser politiquement après leur démobilisation. Cette « politique de la terre » va s'accroître au point de toucher entre -47 et -44 quelques 20 000 vétérans placés par César en Italie et dans les provinces pour un quart, dont la Gaule transalpine. Ce type d'afflux provoquera d'ailleurs la révolte d'aristocrates conservateurs en -41 lorsque 50 000 nouveaux postulants arriveront. A l'époque de César, la démobilisation intervient à l'âge de 45 ans après 16 ans de service. Auguste la porte à 20, puis 25 ans, et engage un processus de substitution avec le versement, pour un soldat gagnant 1 000 sesterces par an, d'une prime de congé de 12 000 sesterces, ou 3 000 deniers, accompagnée d'une exemption de taxes, à la fois pour freiner le nombre de bénéficiaires, atténuer les effets négatifs des attributions foncières et prévenir toute tentative de coup d'Etat armé.

(25) Pérégrins : habitants des provinces romaines de statut libre mais exclus par définition de la citoyenneté, qu'ils n'obtiendront qu'en + 212 avec l'édit de l'empereur Caracalla (+188 +217).

(26) Yann Le Bohec - L'armée romaine sous le Haut-Empire - Picard - 1989 - p.272.